



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 avril 2026

DELIBERATION N°2026-025

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 038-213802812-20260413-DELIB_2026_025-DE

L'an 2026, le 13 avril, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 avril 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS : Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER, Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Gérard FEY, Bénédicte GUILLAUMIN, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Meryle LOCATELLI à Christine AUDOUARD, Annie PONTHEUX à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nelly JANIN QUERCIA a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21/03/2026. Il est approuvé à l'unanimité (3 abstentions : Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA et Denis ROUX).

DELIBERATION N°2026-025 : Désignation du représentant de la Commune auprès de la Société Publique Locale (SPL) « Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise »

Didier PERRIN, Rapporteur

La Société Publique Locale « Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » (SPL ALEC) a pour objet de mettre en œuvre les politiques climatiques et de transition énergétique de ses collectivités actionnaires.

La commune de Noyarey est actionnaire de la SPL ALEC : elle a adopté les statuts, a pris part au capital de la SPL en versant une participation de 500€ et a désigné un représentant pour siéger à l'Assemblée spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

A la suite des élections municipales 2026, il convient de procéder au renouvellement du représentant de la commune siégeant au sein des instances de l'Énergie et du Climat de la Grande Région Grenobloise » ;

Il est **PROPOSE** de :

- De désigner M. Emmanuel ESCANDE en tant que représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires ;

-

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord,

Et **DESIGNE** M. Emmanuel ESCANDE en tant que représentant de la Commune à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Décision adoptée à la majorité.

Pour : 16

Contre : 3 Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA, Denis ROUX.

Affiché le : 20/04/2026

Reçu en préfecture le : 20/04/2026

Exécutoire le : 20/04/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 14/04/2026

Le Maire,
Didier PERRIN

